Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_174-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 16 octobre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Chrystèle BERTRAND à Michel BARBE, Yannick BRE à Christophe MARTINS, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Brigitte BERREE à Jean-Yves CLOUET

Absente : Delphine MONTREUIL

La séance est ouverte à 20h00.
Chrystel CAULET est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Votants : 31
Quorum : 17

Séance levée à : 22h15

COMMANDE PUBLIQUE - REHABILITATION D'UNE FRICHE COMMERCIALE EN BUREAUX ET RECYCLERIE A MONTFORT-SUR-MEU - LOT 1- MODIFICATION DU MARCHE

N° Délibération CC/2026/174

EXPOSE DES MOTIFS

Le marché n°2026-05 ayant pour objet des travaux de désamiantage et de démolition dans le cadre de la réhabilitation d'une friche commerciale en bureaux et recyclerie sur la commune de Montfort-sur-Meu, a été confié à l'entreprise S.D.I.G.C. pour un montant total de 72 295,70 € HT.

Au cours de l'exécution du marché, des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires en raison de la mise en sécurité aux abords du chantier et de la découverte des longrines sous dallage non repérées par l'étude géotechnique.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_174-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Ces travaux, d'un montant total de 13 174,75 € HT, concernent :
- l'enlèvement des espaces verts devant le bâtiment et le stockage des bordures, la protection de la zone de stockage pour la dépose des pierres de murs existants réemployées, le sciage de dallage existant complémentaire pour la conservation du mur parpaing et des fondations en mitoyenneté Est,
- la réalisation de 4 sondages en pied de fondations pour adapter la méthodologie de déconstruction à l'existant,
- l'immobilisation d'une pelle mécanique avec équipement sur une durée de 6 jours, le temps d'étudier et d'acter des adaptations de déconstruction de l'existant suite au sondage réalisés,
- la démolition des longrines non repérées sur l'étude géotechnique et découvertes suite à l'enlèvement du dallage.

Compte tenu de cet avenant n°1, le montant total du marché s'élève à 85 470,45 € HT €, soit + 18,2 % du montant initial du marché.

VISAS ET CONSIDERANTS

Entendu l'exposé ;
Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2122-1 et R2122-1 ;
Vu le budget ;
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2 juillet 2026 relative à l'attribution des marchés de travaux (13 lots) dans le cadre de la réhabilitation d'une friche commerciale en bureaux et recyclerie à Montfort-sur-Meu ;
Considérant la nécessité de procéder à la passation d'un avenant au marché ;

Étant entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (et 5 abstentions : Frédéric DESSAUGE, Valérie PETITHOMME, Renan PARTHENAY, Delphine DAVID, Candide RICHOUX)

- Approuve la proposition d'avenant n°1 exposée ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché public n°2026-05 conclu avec l'entreprise S.D.I.G.C.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

La secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE